

FICHES MISSIONS SERVICES CIVIQUES

FICHE 3A - Participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions et projets d'éducation à la citoyenneté

- Participation aux activités éducatives et pédagogiques

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- participer à l'accompagnement d'une sortie scolaire avec un enseignant, sous la responsabilité d'un adulte
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ;
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
- participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;
- contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle.

Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :

- coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion
- Aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année ;

- Participation à des actions ou activités citoyennes

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- élaborer et co-animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines d'engagement citoyen (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement, etc.), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des «olympiades» ;
- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à l'émergence d'actions citoyennes dans le projet d'école ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, etc.) tout au long du projet ou de l'action ;

- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques, etc.) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux, etc.) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire, etc.) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journal scolaire, blog, affichages, etc.) ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté : journée de la laïcité, journée de la mémoire et des génocides.

FICHE 3B - Participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions ou projets artistiques, culturels et sportifs

Les missions confiées au volontaire seront :

- Participation aux activités éducatives et pédagogiques

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- participer à l'accompagnement d'une sortie scolaire, sous la responsabilité d'un adulte ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité, avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
- participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;
- contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle.

- Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :

- coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année.

- Participation à des actions et projets artistiques, culturels et sportifs -

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport, etc.) les volontaires pourront :

- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, etc.) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires, etc.) ;
- assister et accompagner les enseignants dans l'organisation des dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance à aquatique » ;
- accompagner les enseignants dans la sensibilisation des élèves aux mobilités douces ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe, notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ;
- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;

- Dans le cadre de l'héritage de Paris 2024, de la promotion des valeurs olympiques et paralympiques et du développement de la pratique physique et sportive des jeunes, les volontaires pourront également :

- aider à l'interface entre les écoles et les clubs sportifs ou associations sportives des territoires :
 - faciliter les rapprochements entre l'école et les clubs sportifs ;
- renforcer les passerelles entre les écoles et les clubs sportifs avec le label « Génération 2024 » :
 - aider à la mise en place d'une association sportive dans l'école si elle n'existe pas ;
 - sensibiliser la communauté éducative (enseignants, familles, agents, etc.) aux valeurs portées par le sport et l'olympisme.
- aider à la réalisation d'actions en faveur de la pratique physique et sportive des élèves :
 - aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre des actions particulières et les temps forts de l'année : journée nationale du sport scolaire ;
 - soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire avec les professionnels compétents ;
 - accompagner les élèves dans leur engagement citoyen au sein de l'association sportive de l'école.

FICHE 3C - Contribuer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire

Le ministère l'éducation nationale et de la jeunesse a fait de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire une priorité qui se traduit par la mise en place de mesures concrètes venant compléter les actions de prévention déjà déployée depuis 2011.

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

- Dans le cadre du programme Phare, devenu obligatoire pour toutes les écoles élémentaires, les collèges et les lycées :

- participer avec l'équipe programme à l'organisation, dans chaque école, collège ou lycée, des 10 heures annuelles d'apprentissages dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales (CPS) ;
- contribuer avec les référents ambassadeurs au suivi des élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement dans le second degré ;
- venir en appui des référents départementaux chargés de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire dans l'accompagnement des établissements scolaires souhaitant mettre en œuvre des actions de prévention.

- A l'occasion de l'organisation d'événements :

- aider à l'organisation des temps forts du programme Phare qui marquent l'année scolaire : la journée nationale de mobilisation contre le harcèlement, le Safer Internet Day (journée internationale pour un internet sans crainte), le prix « Non au harcèlement » ;
- accompagner des classes ou groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- venir en appui des actions de sensibilisation des parents d'élèves aux phénomènes de harcèlement, notamment le cyberharcèlement ;
- participer à la mise œuvre d'activités visant à développer les compétences psychosociales (exemples : jeux coopératifs, lecture de textes permettant d'échanger sur la notion de point de vue pour développer l'empathie, etc.) en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives ;
- plus largement, s'impliquer dans toutes les actions ayant trait à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

- Concernant les partenariats et les ressources liés à la lutte contre le harcèlement :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de la lutte contre le harcèlement ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, etc.) tout au long du projet ou de l'action ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog, etc.) en mobilisant les élèves autour de la lutte contre le harcèlement.

FICHE 3D - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des écoles et établissements scolaires

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

- Dans le cadre des actions de sensibilisation dans le champ de la santé, le volontaire pourra notamment :

- aider les écoles et les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève ;
- contribuer à l'amélioration des échanges entre les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles et les acteurs locaux pour la mise en œuvre de démarche de prévention ;
- participer à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves ;
- s'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable possible à la santé et au bien-être.

- Il pourra également donner des informations aux élèves, répondre à leurs questions, assurer des permanences, participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services, organiser des expositions itinérantes, notamment sur les thèmes suivants :

- prévention des conduites addictives ;
- prévention des accidents de la vie courante ;
- éducation à l'alimentation en lien avec la promotion de l'activité physique.

Le volontaire pourra venir en appui des professionnels qui sensibilisent les personnels et les élèves aux questions d'hygiène et de sécurité et aux conduites à risques. Il pourra contribuer à des animations de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Le volontaire pourra également co-animer des débats de santé en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves. Il pourra également accompagner les élèves à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes en lien avec des professeurs et/ou le CPE.

Enfin, outre les activités présentées dans le cadre de la présente fiche, un volontaire en service civique peut participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs de petits groupes d'élèves volontaires.

FICHE 6 A - Participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions et projets en faveur de la transition écologique et du développement durable

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des écoles.

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Les missions confiées au volontaire seront :

- Participation aux activités éducatives et pédagogiques
 - participer à l'accueil du matin ;
 - faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
 - contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
 - préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
 - contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école
 - participation à l'accompagnement d'une sortie scolaire, sous la responsabilité d'un adulte ;
 - aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
 - accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
 - participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;
 - contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle en insistant auprès des élèves allophones sur les activités proposées
- Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :
 - coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
 - coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves

en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion ;

- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année.

- Participation à des actions et projets d'éducation au développement durable. Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et la direction de l'école et les partenaires de l'école, dans le cadre des projets d'éducation au développement durable ;

- contribuer à la mise en œuvre d'une démarche globale de développement durable (E3D) au sein de l'école

- participer à l'organisation d'événements pour fédérer et célébrer l'engagement de l'école en faveur de la transition écologique : fête de la nature au cours de laquelle on valorise les actions des élèves, inauguration d'un jardin pédagogique, cérémonie de remise de label, etc. ;

- accompagner l'organisation de l'école en faveur de la transition écologique en intégrant la dimension éducative : réduction de la consommation d'eau, d'énergie, réduction et valorisation des déchets, entretien d'un espace végétalisé, d'un potager, soins quotidiens à un petit élevage, etc. ;

- accompagner et animer le réseau des éco-délégués lorsqu'ils existent dans plusieurs classes de l'école ;

- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature en particulier lorsqu'une classe gère une aire éducative terrestre, fluvial ou marine.